



# LA SANTÉ AU TRAVAIL

**sistbi**

N°: 0262.572.572

[www.sistbi.re](http://www.sistbi.re)



**FORMATIONS BTP**



# QUELS TYPES DE FORMATIONS POUR PROTÉGER LES SALARIÉS DU BTP ?

Article rédigé par Pascal LAPORTE et paru dans La revue Prévention Réunion

## RÉGLEMENTATION

La formation à la sécurité est un élément majeur de la prévention des risques.

La formation à la sécurité est une obligation légale de l'employeur et fait partie intégrante de la politique de prévention (article L 4121-1 du code du travail).

L'employeur doit organiser la formation à la sécurité au bénéfice des nouveaux embauchés, des travailleurs qui changent de poste ou de technique, des salariés temporaires, des salariés des entreprises extérieures, des salariés victimes d'accident du travail ou d'une maladie professionnelle et des salariés qui reprennent une activité après 21 jours d'arrêt de travail.

Le salarié doit bénéficier d'une formation pratique et appropriée aux risques auxquels il est exposé tout au long de sa vie professionnelle en tenant compte de sa formation, de sa qualification, de son expérience professionnelle et de sa langue parlée ou lue.

Cette formation se déroulera pendant les heures de travail.

Les institutions représentatives du personnel participent à la préparation des actions de formation et sont obligatoirement consultées sur le programme de formation et sur les modalités d'exécution des actions de formation.

La formation à la sécurité se décline en 2 types, une formation permettant de maîtriser son environnement de travail et une formation portant sur les risques spécifiques du poste de travail.

La formation permettant de maîtriser son environnement de travail doit être appropriée aux risques de l'entreprise ou du chantier en fonction de sa taille et de la nature de son activité :

- Risques liés à la circulation dans l'entreprise ou sur chantier : règles de circulation des véhicules et engins, chemins d'accès, issues et dégagements de secours, consignes d'évacuation, signalisation, etc.

- Risques liés à l'exécution du travail : comportement et gestes les plus sûrs, modes opératoires, mesures de prévention à prendre, fonctionnement des dispositifs de protection et de secours, etc.

- Conduite à tenir en cas d'accident : procédure d'intervention suite à un accident, liste des Sauveteurs Secouristes du travail, numéro d'urgence, etc.

- Signalisation de sécurité (mise en œuvre quant un risque ne peut être évité ou prévenu par l'existence d'une protection collective ou par l'organisation du travail) : indications relatives à la sécurité ou à la santé, conduite à tenir, instructions précises, panneaux, couleurs de sécurité, signaux lumineux et acoustiques, etc.

- Rôle du Service de Santé au Travail : missions du médecin du travail, mission des Intervenants en Prévention des Risques Professionnels, etc.

- Dispositions du règlement intérieur.

- Consignes de sécurité et de premiers secours en cas d'incendie : consignes, personnes en charge de la mise en œuvre des consignes incendie, évacuation, etc.

La formation portant sur les risques spécifiques du poste de travail :

- Exposition à des agents biologiques : précautions, port et utilisation des Equipements de Protection Individuelle, collecte, stockage, déchets, etc.
- Exposition à des agents Cancérogènes, Mutagènes et Reprotoxiques ou à des produits chimiques dangereux : précautions, mesures d'hygiène, port et utilisation des Equipements de Protection Individuelle, etc.
- Exposition aux fibres d'amiante : produits et dispositifs susceptible de contenir de l'amiante, modes opératoires, port et utilisation des Equipements de Protection Individuelle, etc.
- Exposition au bruit : mesures prises pour réduire ce risque, résultats évaluation, valeurs limites, port et utilisation des Equipements de Protection Individuelle, pratiques professionnelles sûres, etc.
- Exposition à la manutention manuelle : aide à la manutention, gestes et postures, etc.
- Exposition aux vibrations mécaniques : mesures prises pour réduire ce risque, résultats évaluation, valeurs limites, lésions, dépistage, pratiques, etc.
- Exposition au soudage à l'arc : utilisation du courant électrique, risques liés aux poussières et aux gaz, rayonnement, incendie et explosion, projections, manutention, etc.
- Utilisation d'appareils de levage et de manutention : CACES (Certificat d'Aptitude de Conduite En Sécurité) est une formation qui porte sur le maniement et l'entretien de différents types de matériels, pratiqués sur plusieurs variétés de sols, avec un large éventail de matériaux transportés, cette formation comprend un test d'évaluation théorique et pratique (suivant recommandations) après vérification de l'aptitude médicale.
- Utilisation de plates-formes suspendues et motorisées : installation, déplacement, repli, etc.
- Utilisation d'équipements de travail : conditions d'exécution des travaux, matériels, outillages, port et utilisation des Equipements de Protection Individuelle, etc.
- Utilisation d'Equipements de Protection Individuelle : entraînement au port, conditions d'utilisation, conditions de mise à disposition, etc.
- Utilisation d'explosifs : règles de sécurité, etc.

- Utilisation d'écrans de visualisation : postures, matériel, tâches alternées, etc.
- Conduite d'équipements sous pression : exploitation sans danger des équipements, etc.
- Interventions sur le réseau électrique : risques, méthodes et attitudes de travail, manœuvre des dispositifs de commande, de coupure, de réglage et de raccordement, etc.
- Interventions sur des ascenseurs : procédures, modes opératoires, équipements de travail, port et utilisation des Equipements de Protection Individuelle, risques spécifiques, etc.
- Interventions sur des travaux temporaires en hauteur (montage, démontage et transformation d'échafaudages) : compréhension du plan de montage, mesures de prévention, etc.
- Intervention sur installation frigorifique : manœuvres d'urgence, port et utilisation des Equipements de Protection Individuelle, propriété du fluide frigorigène, etc.
- Intervention sur machines, appareils ou installations (maintenance, réparation, transformation, nettoyage, changement d'outils) : risques, consignation, port et utilisation des Equipements de Protection Individuelle, etc.
- Manœuvre de véhicules et d'engins de chantier du BTP : gestuelle de guidage, règles de circulation, etc.
- Exercice de la mission de membres du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail : déceler, mesurer et analyser les risques et les conditions de travail.

L'employeur peut associer le médecin du travail à l'élaboration des actions de formation à la sécurité. Pour ses adhérents et sur demande à votre médecin du travail, le SISTBI tient à votre disposition :

- des sensibilisations : amiante, bruit, port et utilisation des Equipements de Protection Individuelle, Prévention des Risques liés à l'Activité Physique, présentation des Services Interentreprises de Santé au Travail, risque chimique et CMR (Cancérogènes, Mutagènes et Reprotoxiques), travail sur écran, etc.
- des plaquettes pour informer les salariés : liste des organismes de formation à la sécurité, risque biologique, bruit, Equipements de Protection Individuelle, hygiène, incendie, travail sur écran, charges posturales, produits chimiques, secours, circulation, etc.



**LA SANTÉ AU TRAVAIL**  
**sistbi**

**SERVICE INTERENTREPRISES DE SANTE AU TRAVAIL DU BATIMENT & INTERPROFESSIONNEL**

17, rue Roland Hoareau – CS 41148 – 97829 LE PORT CEDEX  
Tél. : 02.62.572.572

E-mail : [sistbi@sistbi.com](mailto:sistbi@sistbi.com) – Site Web : [www.sistbi.re](http://www.sistbi.re)  
Siret : 316 139 260 000 20 – APE : 8621Z